

Il pourrait donc être utile que le Comité que l'on se propose d'établir prête une attention toute particulière aux liens qui existent d'une part entre le règlement des différends dans le but immédiat d'éviter avec succès les conflits armés et la guerre par une action des Nations Unies et d'autre part le règlement des différends dans la perspective plus profonde et à plus long terme, perspective qui s'imbrique dans le processus d'évolution pacifique et de la transformation du monde. Il est certainement vrai que l'interdiction du recours à la force et la prévention des conflits internationaux sont des facteurs qui, dans le contexte international actuel, exigent que les Etats règlent pacifiquement leurs différends. Mais s'ils sont impuissants à en arriver à des solutions vraiment acceptables, ces différends tendent à demeurer en veilleuse et plus tard à mettre en danger le statu quo. Il serait donc souhaitable d'étudier comment pourraient être intimement reliées les solutions temporaires et les solutions à long terme, de sorte que la communauté internationale puisse s'assurer que le maintien de la paix, dans son sens immédiat, n'est que le premier pas pour en arriver à une évolution pacifique, ordonnée et équitable dans les relations entre Etats. *entre elles!*

C'est pour ces motifs, Monsieur le Président, que je suis heureux de recommander cette résolution aux membres de cette Commission et que j'exprime l'espoir qu'elle reçoive un très large appui.